

DELIBERATION N° 88/10-05 - CARTE SCOLAIRE 1988/1989 : OUVERTURE D'UNE 12ème CLASSE ECOLE  
PRIMAIRE P. LOTI/RENTREE SCOLAIRE 1988/1989

Monsieur SQUILLACE donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de l'Inspection Académique en date du 6 Septembre 1988 décidant l'ouverture d'une 12ème classe à l'école primaire Pierre Loti, pour la rentrée scolaire 1988/1989.

En effet, les inscriptions dans cette école se sont révélées beaucoup plus importantes que les prévisions établies.

Il importe de se prononcer sur cette ouverture de classe qui n'a occasionné ni aménagement de bâtiment ni acquisition de mobilier et matériel scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'ouverture d'une 12ème classe à l'école primaire Pierre Loti, pour la rentrée scolaire 1988/1989.